



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 1

Convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, M. LLENSE Gérard, Mme LIMOZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PAJOT Christine, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme Marie-Anne DEJARDIN donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

M. LORD Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

**025 / 2023 - OBJET : BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT
COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Après demande des élus de la minorité, le budget a été à nouveau voté. Par conséquent, la délibération N°0132023 en date du 6 avril 2023 et relative au compte administratif 2022 du budget annexe est annulée et remplacée comme suit :

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2022 du budget annexe eau et assainissement qui se décompose comme suit :

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20230414-0252023-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	293 270,34 €
Recettes réalisées	317 945,29 €
Excédent Avec reports N-1	24 674,95 € 24 674,95 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	150 105,60 €
Recettes réalisées	713 505,79 €
Excédent Avec reports N-1	563 400,19 € 233 301,28€
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE AVEC REPORTS N-1	257 976,23 €
Restes à réaliser en investissement	
Recettes restant à réaliser	61 975,00 €
Dépenses restant à réaliser	37 987,19 €

Monsieur le Maire s'étant retiré de la salle au moment du vote, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à :

14 voix POUR (M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTES Gilles, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra)

0 voix CONTRE

4 Abstentions (Mme DEJARDIN Marie-Anne par procuration, M. LAFFORGUE Guy, M. LLENSE Gérard, Mme PAJOT Christine)

- ⌘ ADOpte le compte administratif 2022 de la commune ;
- ⌘ RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

A Corneilla la Rivière, le 17 avril 2023

Le Maire,
René LAVILLE

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20230414-0252023-BF
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023

